Compte rendu de la réunion de la délégation à l'Outre Mer du mardi 25 juin 2013



TRAVAUX PUBLIÉE LE 25/06/2013

Saisine liée : LE DÉFI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES ULTRAMARINS

Audition de M. Claude Valentin Marie, de M. Daniel Zaïdani et M. Maurice Bémou

Audition de M. Claude Valentin Marie, sociologue et démographe à l'INED, de M. Daniel Zaïdani, Président du Conseil général de Mayotte et de M. Maurice Bémou, Coordonnateur Emploi-Formation au Conseil Général.

Audition de M. Claude Valentin Marie, sociologue et démographe à l'INED

Trois questions à Claude-Valentin MARIE (INED... *par* *le_cese*

Au début de son audition, M. Marie a d'abord déclaré qu'il n'était pas possible de traiter de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ultramarins sans resituer cette problématique dans le contexte des mutations d'ensemble qui touchent les Outre-mer. Malheureusement pour dresser ce panorama les statistiques manquent pour Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et la plupart des collectivités d'Outre-mer.

Ainsi le contexte socio-démographique est contrasté entre des territoires comme la Guyane et Mayotte où la population des jeunes est importante et toujours en expansion tandis que celle des Antilles est certes nombreuse mais coexiste avec une population totale dont le vieillissement accéléré devrait placer la Guadeloupe et de la Martinique parmi les départements les plus

âgés de France en 2040. Enfin La Réunion serait dans une situation intermédiaire avec une population de jeunes en croissance mais aussi un vieillissement de sa population globale.

M. Marie a ensuite rappelé que l'insertion des jeunes ultramarins sur le marché du travail n'est pas favorable : leurs taux d'emploi sont faibles, leurs taux de chômage structurellement élevés et la durée de chômage est importante par exemple. Dans les DOM, le chômage est structurel depuis de nombreuses décennies, la crise actuelle n'apparaît donc que comme un facteur aggravant dans un contexte déjà très dégradé où la proportion de jeunes inoccupés (ni en emploi, ni scolarisé ou en formation et ni au chômage) est forte. De plus, avant même leur arrivée sur le marché du travail, les jeunes ont été bien souvent en difficulté dans leur parcours scolaire.

Enfin, M. Marie a souligné les enjeux des migrations en rappelant que la mobilité des ultramarins a toujours été importante en particulier vers la métropole. Toutefois une double sélection est à l'œuvre car les conditions pour s'insérer professionnellement et socialement dans l'Hexagone se sont modifiées par rapport aux décennies précédentes. Ainsi faut-il rappeler que « ne part pas qui veut » et « ne reste pas en métropole qui veut » : ce sont les plus diplômés qui réussissent leur insertion tandis que les autres reviennent parfois dans leurs région d'origine.

Au cours du débat, les conseillers ont souligné la richesse et la qualité des travaux menés par M. Marie et ont souhaité qu'une enquête du même type puisse être menée à Mayotte. Ils ont souligné la nécessité de permettre une insertion professionnelle locale mais aussi grâce à la mobilité. Ces deux voies doivent être confortées, la première en insistant sur l'impératif d'un développement des territoires ultramarins en particulier dans des secteurs porteurs comme le tourisme, l'agriculture-pêche-aquaculture, les énergies renouvelables, les métiers liés à la biodiversité, etc. et la seconde en préparant mieux, en amont et en aval, la mobilité et les conditions d'un retour dans la région d'origine. L'amélioration de la formation des jeunes ultramarins dès l'école primaire a été souhaitée. L'importance d'une volonté politique pour définir et mettre en œuvre des projets de développement des Outre-mer a été jugée indispensable notamment en faveur des productions locales. Enfin, les conseillers se sont interrogés sur les conséquences du statut institutionnel des Outre-mer sur leurs modalités de développement.

Audition de M. Daniel Zaïdani, Président du Conseil général de Mayotte

Au cours de son audition, M. Zaïdani a souligné que les jeunes mahorais rencontraient les mêmes problèmes que les autres jeunes ultramarins mais avec plus d'acuité. En effet, Mayotte, plus que les autres territoires ultramarins, est confrontée à un taux d'échec scolaire très préoccupant notamment des jeunes quittant l'île pour poursuivre leurs études. Le manque d'information et d'orientation, et par conséquent l'absence réelle de projet d'études, a été souligné. Le Conseil général de Mayotte a donc organisé en juillet 2012 des assises sur la réussite scolaire et la scolarisation hors Mayotte. La création d'une Cité des Métiers, avant la fin de l'année 2013, devrait conforter l'offre de formation et améliorer sa lisibilité. De plus la perspective de la mise en place d'un Service Public d'Orientation, prévu par le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique et relevant de la compétence des régions, devrait aider les jeunes à mieux définir leur parcours scolaire. L'éducation, la formation professionnelle initiale et continue sont les principales priorités du Conseil général de Mayotte qui y consacre un budget important : plus de 25 millions d'euros (hors coût de fonctionnement des services) soit 11,25 % du budget total de fonctionnement qui s'élève à 222 millions d'euros en 2012. Mais les dotations financières, de l'Etat et aussi de l'Union européenne, sont encore insuffisantes au regard des besoins.

Audition de M. Maurice Bémou, Coordonnateur Emploi-Formation au Conseil Général de Mayotte

Au cours de son intervention, M. Bémou, a rappelé la situation démographique et scolaire de Mayotte. Il a ensuite souligné la faiblesse de l'accès à l'emploi des mahorais et en particulier des jeunes et le niveau élevé du chômage. L'insertion professionnelle est rendue difficile car de nombreux jeunes sont sans qualification et le nombre d'emplois créés annuellement sur le territoire est faible. Il a indiqué que la compétence liée à la « formation professionnelle des demandeurs d'emploi » est confiée aux régions depuis les lois de décentralisation. A Mayotte, le Conseil général assure cette compétence qui lui a été transférée par l'État depuis 2008. Cependant, la dotation de compensation de ce transfert ne répond que très partiellement aux besoins de formation d'un public souvent jeune, nombreux et d'un niveau scolaire relativement bas. Afin d'assurer ses missions en matière d'action sociale et médico-sociale et de faire face à l'insuffisance de travailleurs sociaux locaux, le Conseil général s'est également engagé dans un vaste chantier visant la formation des acteurs de l'intervention sociale à Mayotte en ciblant en particulier les jeunes. Enfin, l'apprentissage qui est un dispositif qui a fait ses preuves en termes d'insertion professionnelle des jeunes est peu développé à Mayotte. Il n'y a pas de Centre de formation d'apprentis mais quatre unités de formation par l'apprentissage. Les filières sont très limitées et seuls 308 apprentis on été inscrits en 2012-2013.

Au cours du débat, les conseillers se sont intéressés aux moyens d'améliorer la formation des jeunes mahorais dès l'école primaire, de prévenir et traiter le décrochage scolaire et de prendre en charge les jeunes étrangers. Ils ont rappelé la possibilité de recourir au Fonds social européen et au fonds européen de développement régional à partir de 2014 tout en soulignant que les critères ayant déterminé leurs montants pour Mayotte pourraient être revus. Ils se sont interrogés sur les modalités de collaboration en termes d'éducation et de formation entre Mayotte et La Réunion et sur l'action de l'État eu égard aux besoins importants des jeunes mahorais.

© - copyright CESE - Novembre 2026